

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Surf Camp – Assinie (Côte d'Ivoire)

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'inscription, la vente et la participation au Surf Camp organisé à Assinie, en Côte d'Ivoire, incluant notamment des cours de surf, des activités sportives, des temps de convivialité, des activités de bien-être ainsi que toute activité proposée dans le cadre du séjour.

Toute inscription au Surf Camp implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve.

Article 2 – Nature de l'expérience

Le Surf Camp constitue une expérience sportive, humaine et de bien-être.

Il ne constitue en aucun cas :

- un acte médical ;
- un suivi psychologique ou psychiatrique ;
- une thérapie ;
- ni une promesse de guérison.

Les organisateurs ne sont ni médecins, ni psychologues, ni thérapeutes au sens médical ou paramédical du terme.

Le Surf Camp proposé ne constitue pas un voyage à forfait ni un séjour touristique au sens des dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme, les organisateurs intervenant uniquement dans le cadre des prestations décrites lors de l'inscription.

Article 3 – Conditions de participation et aptitude

La participation au Surf Camp est réservée aux personnes :

- disposant d'un passeport valide ;
- respectant les formalités administratives nécessaires à l'entrée sur le territoire ivoirien ;

- présentant une autonomie physique, émotionnelle et mentale suffisante ;
- aptes à pratiquer les activités proposées, notamment le surf et les activités aquatiques ;
- capables de respecter un cadre collectif durant toute la durée du séjour.

Le participant reconnaît être en mesure de s'adapter aux conditions spécifiques de la vie en groupe, incluant la promiscuité, les temps collectifs et le respect des rythmes communs.

Le participant reconnaît également avoir pris connaissance des formalités sanitaires applicables à la Côte d'Ivoire, notamment l'obligation de disposer d'un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune lorsque celui-ci est exigé par les autorités compétentes.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de refus d'entrée sur le territoire, d'impossibilité de participer au séjour ou de toute conséquence liée au non-respect des formalités administratives ou sanitaires.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'interrompre la participation d'une personne si son état physique, mental ou émotionnel, ou son comportement, représente un risque pour elle-même, pour le groupe ou pour le bon déroulement du Surf Camp.

Article 4 – Engagement du participant (respect et éthique)

En s'inscrivant, le participant s'engage à :

- adopter une attitude respectueuse, bienveillante et responsable envers les autres participants, les organisateurs, les moniteurs de surf, les intervenants, l'équipe locale et l'ensemble des prestataires ;
- respecter les règles de vie collective et le cadre fixé par les organisateurs ;
- respecter l'environnement, l'océan, les plages, la faune, la flore et les populations locales ;
- s'abstenir de tout comportement susceptible de nuire au groupe, au bon déroulement du séjour ou à la sécurité de chacun.

Tout comportement jugé dangereux, irrespectueux, violent, discriminatoire ou perturbateur pourra entraîner une exclusion immédiate du Surf Camp, sans possibilité de remboursement.

Article 5 – Responsabilité individuelle

Chaque participant reconnaît :

- être pleinement responsable de sa santé physique, mentale et émotionnelle ;
- participer au Surf Camp en pleine conscience et sous sa responsabilité exclusive ;
- pouvoir choisir à tout moment de ne pas participer à une activité, sans avoir à se justifier.

Aucune activité proposée durant le séjour n'est obligatoire.

Article 6 – Activités sportives et activités nautiques

Les participants reconnaissent que les activités proposées dans le cadre du Surf Camp, notamment le surf, la baignade, les activités nautiques, les déplacements en mer et toute autre activité de plein air, comportent des risques inhérents liés notamment :

- aux conditions météorologiques ;
- aux vagues, aux courants et aux marées ;
- à la fatigue physique ;
- aux blessures pouvant résulter de la pratique sportive ;
- aux conditions naturelles de l'océan et de l'environnement.

Le participant reconnaît pratiquer ces activités de manière libre, volontaire et sous sa propre responsabilité.

Les organisateurs ne garantissent en aucun cas les conditions météorologiques, les conditions de surf, la hauteur des vagues ou la qualité des sessions.

Le participant s'engage à respecter strictement les consignes de sécurité données par les organisateurs, les moniteurs de surf et toute personne chargée de l'encadrement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier toute activité lorsque les conditions de sécurité l'exigent, sans que cela puisse donner lieu à un remboursement.

Article 7 – Prestataires extérieurs

Dans le cadre du Surf Camp, certaines prestations peuvent être réalisées par des prestataires extérieurs indépendants, notamment :

- compagnies de transport ;
- chauffeurs privés ;
- sociétés de transfert ;
- restaurants ;
- hébergements ;
- écoles de surf ;
- moniteurs diplômés ;
- prestataires nautiques ;
- guides locaux ;
- excursions ;

- ou toute autre activité proposée pendant le séjour.

Chaque prestataire agit en son nom propre et demeure seul responsable de l'exécution de sa prestation, de son personnel, de son matériel, de ses assurances ainsi que du respect des réglementations applicables.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des dommages, retards, annulations, blessures, pertes, incidents ou accidents imputables à ces prestataires indépendants.

La responsabilité des organisateurs est strictement limitée aux prestations qu'ils assurent directement.

Article 8 – Biens personnels et effets personnels

Chaque participant demeure seul responsable de ses biens personnels durant l'intégralité du séjour.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables :

- de la perte ;
- du vol ;
- de la détérioration ;
- de la casse ;
- de l'oubli ;
- ou de la disparition d'effets personnels, d'argent, de matériel électronique, de matériel de surf ou de tout autre bien appartenant au participant.

Cette limitation de responsabilité s'applique durant les transferts, les hébergements, les activités sportives ainsi que pendant toute la durée du séjour.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables :

- d'un refus d'embarquement ;
 - d'un refus d'entrée sur le territoire ivoirien ;
 - d'un défaut d'enregistrement ;
 - ou de l'impossibilité de participer au séjour en raison de documents administratifs manquants, expirés, perdus ou non conformes.
-

Article 9 – Tarifs et modalités de paiement

Le prix du Surf Camp est exprimé en euros, toutes taxes comprises.

Acompte

Un acompte correspondant à **30 % du prix total** est exigé lors de l'inscription.

Cet acompte est définitivement acquis aux organisateurs et demeure non remboursable, quelle que soit la cause de l'annulation, sauf disposition légale impérative contraire.

Paiement comptant

En cas de règlement en une seule fois, le participant reconnaît que :

- 30 % du montant total correspondant à l'acompte non remboursable ;
- Le solde demeure soumis aux présentes conditions d'annulation.

Paiement échelonné

Lorsque les organisateurs acceptent un paiement en plusieurs échéances, un échéancier est communiqué au participant au moment de l'inscription.

Le participant s'engage à respecter chacune des échéances convenues.

Tout retard de paiement supérieur à sept (7) jours pourra entraîner, après relance, l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues.

Le non-respect de l'échéancier pourra également entraîner l'annulation de la réservation si le départ n'a pas encore eu lieu.

Les conditions d'annulation prévues aux présentes CGV demeurent applicables, quel que soit le mode de paiement choisi.

Article 10 – Conditions d'annulation et de remboursement

Annulation par le participant

En cas d'annulation par le participant, les conditions suivantes s'appliquent :

- **Plus de 60 jours avant le départ** : remboursement de 100 % du solde versé (l'acompte restant non remboursable).
- **Entre 60 et 30 jours avant le départ** : remboursement de 50 % du solde versé (l'acompte restant non remboursable).
- **Moins de 30 jours avant le départ** : aucun remboursement.

Les remboursements s'appliquent uniquement au solde effectivement versé. L'acompte demeure définitivement acquis aux organisateurs.

Le participant est libre de souscrire une assurance annulation personnelle afin de couvrir les conséquences financières d'une annulation.

Article 11 – Modification ou annulation par les organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme, les horaires, les activités, les intervenants, les lieux d'hébergement ou tout autre élément du séjour lorsque ces modifications sont rendues nécessaires par des impératifs de sécurité, des conditions météorologiques, des contraintes logistiques, des décisions administratives ou toute circonstance indépendante de leur volonté.

Ces adaptations ne pourront donner lieu à aucun remboursement dès lors qu'elles ne modifient pas substantiellement la nature du Surf Camp.

Les organisateurs pourront également reporter ou annuler le Surf Camp notamment en cas :

- de force majeure ;
- d'événements mettant en danger la sécurité des participants ;
- d'instabilité politique ou sanitaire ;
- de catastrophe naturelle ;
- de fermeture des frontières ;
- ou d'un nombre insuffisant de participants permettant le maintien du séjour dans des conditions satisfaisantes.

Dans cette hypothèse, les sommes déjà versées pourront, au choix des organisateurs, faire l'objet :

- d'un report sur une prochaine édition ;
- d'un avoir valable sur un futur séjour ;
- ou d'un remboursement des sommes perçues, déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables lorsque la législation applicable le permet.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des frais engagés personnellement par le participant (billets d'avion, visas, assurances, équipements, réservations annexes ou tout autre frais).

Article 12 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens du droit français.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- les catastrophes naturelles ;
- les épidémies ou pandémies ;
- les conflits armés ;
- les troubles politiques ;
- les grèves ;
- les décisions gouvernementales ;
- les restrictions administratives ;
- les événements climatiques exceptionnels ;
- ainsi que tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant le bon déroulement du séjour.

Article 13 – Cession de place

Le participant peut céder sa place à une autre personne répondant aux conditions de participation du Surf Camp.

Cette cession devra être préalablement acceptée par les organisateurs.

Des frais administratifs pourront être facturés lorsque cette cession implique des démarches ou des modifications de réservation.

Article 14 – Assurance

Les organisateurs déclarent être couverts par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Chaque participant s'engage à disposer, pendant toute la durée du séjour, d'une assurance personnelle couvrant notamment :

- les frais médicaux ;
- l'assistance ;

- le rapatriement ;
- la responsabilité civile ;
- les activités sportives pratiquées ;
- ainsi que ses biens personnels.

Il appartient au participant de vérifier que les garanties souscrites couvrent spécifiquement son séjour en Côte d'Ivoire ainsi que les activités de surf et les autres activités proposées.

Article 15 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Engagement et décharge de responsabilité

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

Il déclare participer au Surf Camp de manière libre, volontaire et en pleine connaissance des risques inhérents aux activités proposées. Le participant s'engage à respecter strictement les consignes données par les organisateurs, les moniteurs de surf, les intervenants ainsi que toute personne chargée de l'encadrement.

Il adoptera un comportement respectueux envers les autres participants, les populations locales, l'environnement, l'océan et le matériel mis à disposition. Le participant reconnaît que la pratique du surf, des activités nautiques et des activités sportives comporte des risques inhérents qu'il accepte d'assumer sous sa responsabilité.

En conséquence, il décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommage corporel, matériel ou immatériel résultant de ces risques normalement liés aux activités proposées, sauf en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle imputable aux organisateurs ou dans les cas où la responsabilité ne peut être légalement exclue.

Le participant reconnaît également avoir été informé qu'il lui appartient de souscrire toute assurance personnelle adaptée couvrant notamment les frais médicaux, l'assistance, le rapatriement, la responsabilité civile et les activités sportives pratiquées.